



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-huitième session
Rome, 8 – 9 décembre 1999

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA

POUR LE

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE
DES RACINES ET TUBERCULES**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Nigéria	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME	6
A. Zone du programme et groupe cible	6
B. Objectifs du programme	7
C. Composantes	8
D. Coûts et financement du programme	9
E. Passation des marchés, décaissement, comptabilité et vérification des comptes	12
F. Organisation et gestion	13
G. Justification économique	14
H. Risques	14
I. Impact sur l'environnement	14
J. Aspects novateurs	15
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	15
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	16
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	17



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO NIGERIA (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU NIGÉRIA)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. MAIN PROGRAMME INDICATORS (PRINCIPAUX INDICATEURS DU PROGRAMME)	5
V. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION DU PROJET)	6
VI. MONITORING AND EVALUATION (SUIVI ET ÉVALUATION)	12



TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Naira (NGN)
1,00 USD	=	104,00 NGN
1,00 NGN	=	0,096 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

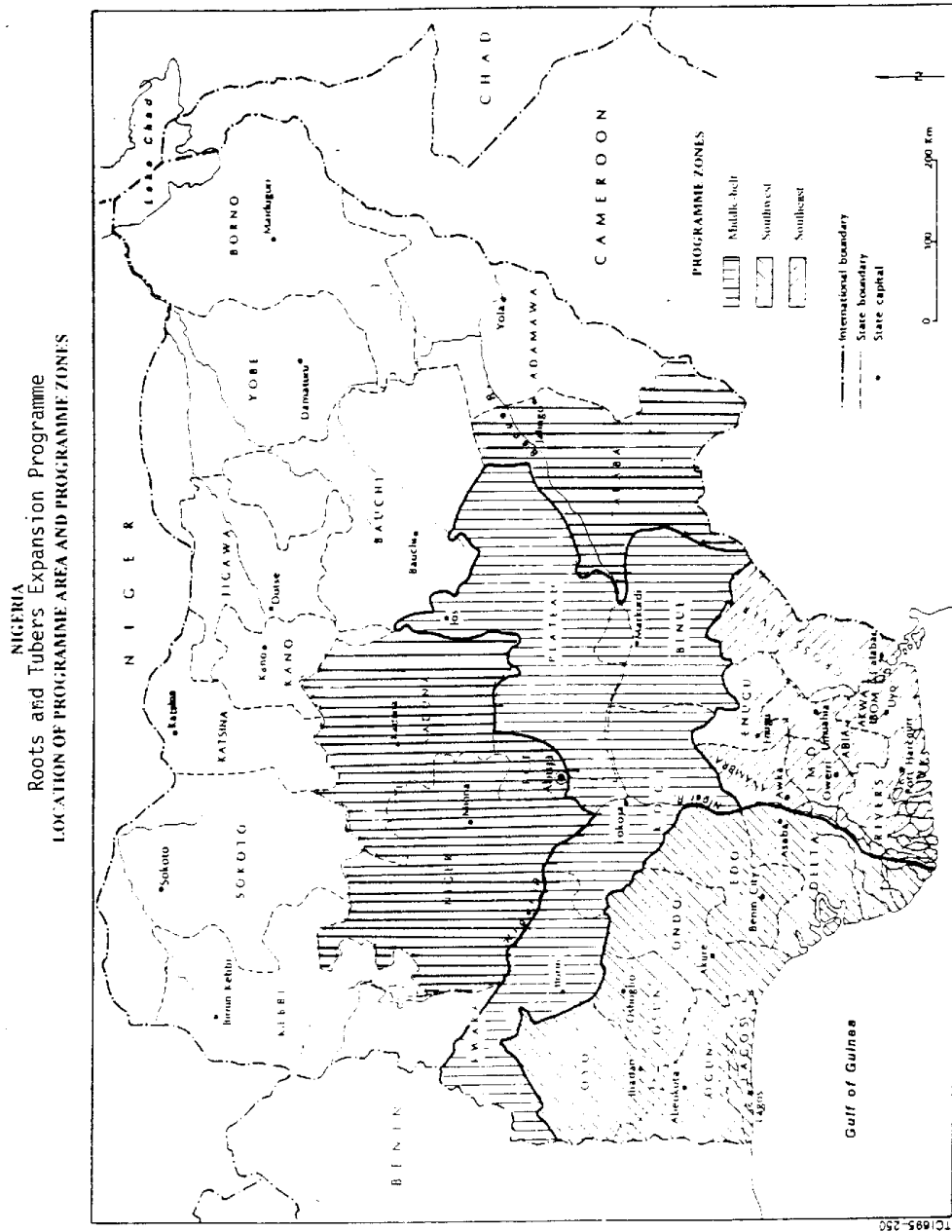
ONG	Organisation non gouvernementale
PMM	Programme de multiplication du manioc
PDA	Projet de développement agricole
PDRT	Programme de développement de la culture des racines et tubercules

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: Rapport d'évaluation prospective

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DES RACINES ET TUBERCULES

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROGRAMME:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République fédérale du Nigéria
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	36,09 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	16,70 millions de DTS (équivalant approximativement à 23,05 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Aucun
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	13,02 millions de USD (Gouvernement fédéral et gouvernements des États)
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	8 500 USD (travail)
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	IDA (avec mise à jour 1999 effectuée par le FIDA en collaboration avec l'IDA et le CI/FAO)
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Association internationale de développement (IDA)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les pauvres? L'intervention proposée du FIDA sera ciblée sur les petits paysans, exploitant moins de 2 ha de terres par ménage, qui seront sélectionnés dans 25 États principalement du sud et du centre du pays. Ces ménages comptent généralement pour assurer leur survie économique sur des activités non agricoles peu rémunératrices qui leur rapportent un revenu en espèces de 35 à 50 USD par personne et par an. Pour les paysans pauvres, confrontés à une baisse de la fertilité des sols et des rendements, qui disposent d'une main-d'œuvre réduite et n'ont qu'un accès limité aux engrais et au crédit, la culture du manioc est souvent la solution de repli. On estime qu'environ 3,2 millions de ménages d'agriculteurs vivent dans la zone de production de racines et tubercules. Le manioc tient une place importante dans leur système d'exploitation et leur alimentation.

Pourquoi sont-ils pauvres ? La couche la plus démunie de la population se compose de familles moins nombreuses que la moyenne, dont les disponibilités en main-d'œuvre sont limitées et qui n'ont accès ni aux engrais ni au crédit. Comme les rendements de leurs cultures sont faibles et qu'ils n'ont pas d'excédents commercialisables, ils pratiquent des activités non agricoles peu rémunératrices pour survivre. Les éléments un peu plus aisés du groupe cible disposent d'assez de main-d'œuvre familiale pour produire des excédents commercialisables suffisants, mais restent vulnérables. Ils ont les moyens d'acheter de petites quantités d'engrais, quand il y en a, et d'engager de la main-d'œuvre. Les activités non agricoles leur fournissent un complément de revenu important. Néanmoins le manque de capitaux à investir dans la production agricole contraint souvent les paysans à vendre la majeure partie de leurs récoltes au moment où les prix sont au plus bas.

Quels avantages tireront-ils du programme ? La grande majorité du groupe cible sera initiée à l'utilisation de variétés et de pratiques culturales améliorées par le biais du réseau de vulgarisation existant. Parallèlement, des mesures spécifiques seront prises pour que le programme atteigne les plus pauvres du groupe, c'est-à-dire les paysans qui subissent des contraintes liées à la terre, à la main-d'œuvre, au manque de fertilité des sols et à l'érosion. Il s'agira des mesures suivantes: sélection attentive de points d'impacts représentatifs, introduction d'un système de vulgarisation à assise communautaire en collaboration avec les ONG (en attendant la réévaluation générale du système de formation et visites), recherches adaptatives pour mettre à l'essai et diffuser les ensembles techniques appropriés pour l'aménagement des sols et renforcement de la capacité d'enquête sur l'impact pour assurer une information de retour appropriée et élaborer des mesures correctives. Outre les mesures d'appui à la production, on fera une place particulière à la transformation des produits agricoles et aux liaisons avec les marchés afin de créer des emplois et des revenus pour les pauvres. Étant donné que les femmes jouent un rôle majeur dans la production, la transformation et la commercialisation du manioc et des autres denrées alimentaires, le programme répondra à leurs besoins en renforçant la capacité des projets de développement agricole (PDA) à les associer aux essais adaptatifs et aux démonstrations à l'exploitation concernant les racines et les tubercules. Dans le programme, cette approche se concrétise par un appui aux unités femmes et agriculture dans le cadre des composantes recherche adaptative/vulgarisation à la ferme et commercialisation/transformation.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme? Le programme fera une place particulière à la collaboration avec les ONG pour la formation des agriculteurs, la mise au point et la diffusion des technologies ainsi que la transformation et la commercialisation des produits. Les organisations paysannes qui servent actuellement de point de contact entre les services gouvernementaux et les bénéficiaires participeront aussi activement à la planification et à l'exécution du programme. Les techniques adaptées nouvellement mises au point feront l'objet d'essais plus vastes au niveau de la recherche adaptative et de la culture sur petites parcelles à l'exploitation afin d'accélérer la diffusion des variétés améliorées de manioc, d'igname et de pomme de terre et des techniques de productions correspondantes. Les personnels de recherche et de vulgarisation seront formés à l'application de méthodes participatives et tenant compte des spécificités de chaque sexe afin



qu'ils comprennent mieux les techniques indigènes existantes, les différences socio-économiques et les besoins des communautés paysannes; ils seront également initiés aux techniques de communication requises pour aider les agriculteurs à évaluer et à adapter les techniques nouvelles.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA
POUR
LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE
DES RACINES ET TUBERCULES

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République fédérale du Nigéria d'un montant de 16,70 millions de DTS (équivalant approximativement à 23,05 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Programme de développement de la culture des racines et tubercules. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par l'Association internationale de développement (IDA) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. L'économie du Nigéria se caractérise par une forte intervention des pouvoirs publics tant au niveau de la fédération qu'à celui des états. Sous le régime précédent, la politique consistant à financer les dépenses publiques par des ressources extrabudgétaires et des emprunts publics a eu tendance à évincer le secteur privé puisque les investissements publics représentent 70% du total. Le manque de rigueur budgétaire conjugué à des politiques monétaires expansionnistes a alimenté l'inflation qui est actuellement de l'ordre de 70%. La réglementation des taux d'intérêt a ainsi conduit à des taux d'intérêts réels négatifs. Le retour, dès 1994, à un contrôle des changes rigide a entraîné des écarts considérables entre les taux de change officiels et parallèles ainsi qu'une flambée de la spéculation et de la recherche du profit. Le PNB par habitant n'a cessé de baisser, tombant d'un peu plus de 1 000 USD en 1985 à 280 USD seulement en 1997 par la suite de la dévaluation de la monnaie locale et du ralentissement de la croissance du PIB. La population totale était de 108 millions d'habitants en 1994 et le taux de croissance démographique s'établissait à 3% par an pendant la période 1990-1997. Suite aux élections démocratiques de 1999 et au retour à un régime civil, des changements notables ont été apportés aux politiques économiques, dans le but de renforcer le contrôle financier, de rendre les processus budgétaires plus transparents et d'accélérer la baisse du taux d'inflation.

2. L'agriculture est, après le pétrole, le pilier de l'économie nigériane puisqu'elle emploie plus de 90% de la population rurale et plus des deux tiers de la population active. La superficie cultivable totale atteint 71 millions d'hectares, dont environ la moitié est effectivement cultivée. Les systèmes agricoles reposent principalement sur les petites exploitations ne pratiquant pas l'irrigation et utilisant des techniques simples à faible coefficient d'intrants, d'où une faible productivité de la terre et du travail. La production et les prix sont exposés à de fortes fluctuations en raison des aléas climatiques et de la médiocrité des infrastructures commerciales. Les systèmes d'exploitation sont basés sur les

¹ Pour plus de détails, voir l'appendice I.



céréales dans les États les plus arides du nord et du moyen-pays et sur les racines et tubercules dans les États humides du moyen-pays et du sud où les précipitations sont plus abondantes. La superficie moyenne cultivée par ménage d'agriculteurs va de 0,5 ha dans le sud fortement peuplé et à précipitations élevées, à 4 ha dans le nord aride. La pression démographique croissante réduit les superficies et la durée des jachères, d'où diminution de la fertilité des sols et des rendements.

3. Les femmes jouent un rôle majeur dans la production, la commercialisation et la transformation des aliments de base. Les infrastructures d'entreposage, de transformation et de commercialisation sont médiocres de sorte que les pertes après récolte s'échelonnent de 15% dans le nord semi-aride ou aride à environ 25% dans les zones forestières humides du sud. L'accès insuffisant des agriculteurs au crédit institutionnalisé limite l'investissement dans le sous-secteur de la transformation des produits agricoles et le crédit rural est pour l'essentiel assuré par le secteur non structuré. Dans la plupart des zones rurales, le réseau de routes de desserte est insuffisant et de nombreuses communautés d'agriculteurs sont coupées des grands axes routiers, en particulier pendant la saison des pluies. Il est difficile d'écouler les excédents commercialisables, de sorte que la plupart des agriculteurs ne sont guère incités à adopter des techniques améliorées. Les prix à l'exploitation ont tendance à être bas et les frais de transport ne suffisent pas à expliquer l'écart entre les prix du marché et les prix à l'exploitation. La production agricole et les revenus des paysans sont donc inférieurs à leurs niveaux potentiels.

B. Données d'expérience

4. Le FIDA a financé au Nigéria quatre projets (dont deux sont clos) pour un montant total de 56,58 millions de USD. L'exécution au niveau du pays rencontre souvent des problèmes liés aux fonds de contrepartie, au renouvellement trop fréquent du personnel et, jusqu'en 1997/98, aux taux d'intérêts négatifs qui ont compromis l'exécution des composantes crédit. Les interventions du FIDA au Nigéria ont donné lieu au développement de la production (la production nationale de manioc a triplé et la production des pêches artisanales a cessé de fléchir), à la mise au point et au transfert de technologies (pompes à pédale, transformation du manioc, pêches artisanales et traitement de leurs produits), et ont favorisé le développement des communautés par le biais de la formation, du crédit et des infrastructures rurales. L'aide du FIDA a notamment permis d'établir des partenariats entre les organisations de la société civile (dont les organisations paysannes et les ONG) et les services techniques publics pour la formation des agriculteurs et la diffusion des technologies.

5. Le Programme de multiplication du manioc (PMM), à présent clos, avait pour objet de compléter les projets de développement agricole (PDA) intéressants plusieurs États et financés par la Banque mondiale, en comblant les lacunes au moyen d'investissements soigneusement ciblés, et en supprimant les obstacles institutionnels qui empêchaient d'exploiter le potentiel de cette culture. L'objectif global était de multiplier et de promouvoir des variétés améliorées pour accroître la productivité et les revenus d'environ 350 000 agriculteurs. Sur le plan technique, cet objectif a été en grande partie atteint puisque six variétés ont été incorporées à des degrés divers dans les systèmes d'exploitation paysans. Grâce aux effets combinés du PMM, d'autres programmes gouvernementaux et non gouvernementaux et des distributions directes de matériel végétal d'un agriculteur à l'autre, on estime que 70% des variétés traditionnelles peu résistantes aux maladies ont été remplacées. Malgré ce succès dans la diffusion des variétés améliorées, le PMM s'est heurté dès le début à quelques difficultés techniques et surtout à des problèmes institutionnels et administratifs en ce qui concerne la coordination interdépartementale, les procédures de décaissement, la dotation en personnel et le suivi et l'évaluation. Les mesures correctives, qui ont déjà fait leurs preuves dans le cadre du PMM – notamment le partenariat entre le gouvernement et des organisations de la société civile – seront appliquées systématiquement dans le Programme de développement de la culture des racines et tubercules (PDRT) proposé comme phase complémentaire.



6. Dans ce contexte, le FIDA a aussi encouragé des partenariats entre les services techniques publics et les organisations de la société civile, notamment les ONG et les organisations communautaires. Les modestes dons accordés aux ONG dans le cadre du Programme de coopération élargi pour tester de nouvelles technologies ou des approches novatrices bien ciblées sur les bénéficiaires constituent un important instrument d'action. Ce partenariat présente l'avantage d'éviter que les activités de terrain soient compromises par l'inertie administrative au niveau de la Fédération ou des États. Enfin, grâce à la mobilisation de ressources et de savoir-faire locaux, la continuité des activités lancées dans le cadre des projets devrait à terme être moins subordonnée aux fonds de contrepartie des gouvernements des États ou du gouvernement fédéral. Ces dons visent aussi souvent à promouvoir des activités pilotes pouvant servir de base à des investissements futurs du FIDA ou pour apporter un appui à des projets en cours, notamment en ce qui concerne la mise au point de techniques peu coûteuses de transformation des aliments et d'irrigation ainsi que la formation d'agriculteurs et d'artisans. L'expérience acquise dans le cadre du projet existant avec une ONG locale et une organisation paysanne a été concluante. On s'attache parallèlement à promouvoir la collaboration avec le secteur privé, notamment en l'incitant à financer la fabrication de dispositifs d'élévation de l'eau et d'équipements de transformation des aliments ainsi qu'à appuyer le développement communautaire.

7. Le coût élevé des importations de farine de blé et la forte inflation intérieure ont déplacé la demande d'hydrates de carbone des céréales vers des aliments de base meilleur marché. En conséquence, l'importance du manioc s'est considérablement accrue au Nigéria, tant comme culture commerciale destinée à se substituer aux importations dans le secteur agro-industriel que pour la sécurité alimentaire nationale. Le PMM a démontré que le manioc peut augmenter le niveau d'autosuffisance alimentaire du pays. On estime qu'entre 1987 et 1993, la production de manioc est passée de 9 millions de tonnes à environ 34 millions de tonnes de sorte que le Nigéria est devenu le premier producteur mondial. Le PDRT réduira au minimum les goulets d'étranglement qui affectent les opérations après récolte et aussi la commercialisation afin que l'offre puisse se renforcer en fonction des besoins.

8. Les résultats encourageants du PMM ont aussi fait ressortir la nécessité d'étendre l'appui du FIDA non seulement à d'autres stades de la filière du manioc (transformation et commercialisation) mais également à d'autres racines et tubercules comme l'igname, le taro, la pomme de terre et la patate douce. La réorientation de l'approche globale de la recherche et de la vulgarisation au Nigéria ne rentre pas dans le cadre du PDRT, mais le programme facilitera la participation accrue des cultivateurs de racines et tubercules au diagnostic des problèmes, à l'identification des solutions possibles, et au transfert de technologie. Parallèlement, en association avec la Banque mondiale, le FIDA serait disposé à examiner le bilan de la vulgarisation au Nigéria dans le but de formuler des propositions concernant les orientations futures et les initiatives à prendre dans le domaine du développement des services de vulgarisation agricole. De même, une réévaluation en profondeur du système de travail de l'Unité de suivi et d'évaluation des produits agricoles des PDA est nécessaire. En effet, le système actuel est lent, coûteux et fournit des informations d'un intérêt limité, notamment en ce qui concerne les objectifs du PDRT. En principe la Banque mondiale et le FIDA sont convenus d'appuyer conjointement cette réévaluation.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Nigéria

Politique nationale de lutte contre la pauvreté

9. Le gouvernement et les donateurs extérieurs ont commencé à travailler ensemble pour mettre au point une stratégie de lutte contre la pauvreté en 1994 en entreprenant une évaluation de la pauvreté dans le pays. On a constaté l'effet "pervers" du boom pétrolier, notamment ses effets catastrophiques sur l'agriculture, l'aggravation de la pauvreté par suite de la baisse des cours du pétrole conjuguée à la mauvaise gestion économique, aux politiques peu judicieuses et à la croissance

démographique rapide. La stratégie de lutte contre la pauvreté ainsi élaborée comporte trois axes d'action simultanée: croissance économique, accès amélioré des pauvres aux services sociaux et interventions ciblées pour protéger les groupes pauvres et vulnérables. On reconnaît que l'agriculture constitue un important moteur de croissance potentiel. L'objectif fondamental du gouvernement était de favoriser une transformation structurelle du secteur en introduisant massivement des techniques utilisant davantage d'intrants. Cependant l'expansion des systèmes de production à fort coefficient d'intrants a été remise en question en raison des problèmes de fourniture d'intrants et de crédit. Tant que cette situation défavorable perdurera, il est vraisemblable que les paysans pauvres préféreront adopter des techniques peu coûteuses à faible coefficient d'intrants.

Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres donateurs importants

10. Jusqu'au blocage des emprunts extérieurs pendant la période 1993-1998 et à la réduction brutale de l'aide sous forme de dons, le Gouvernement du Nigéria a investi massivement, avec le concours de la Banque mondiale, dans des projets de développement rural intégré (appelés projets de développement agricole ou PDA) qui couvrent à présent tous les États de la Fédération ainsi que le territoire de la capitale fédérale. Il a fallu plus de vingt ans pour établir le système des PDA qui englobe la recherche adaptative sur les exploitations, la vulgarisation agricole, l'approvisionnement en eau dans les campagnes, les routes de desserte et la fourniture d'intrants. Bien que les PDA aient permis d'obtenir des résultats notables et de résoudre plusieurs problèmes importants d'élaboration et de diffusion des techniques, leur conception peut être encore considérablement améliorée. L'inflation rapide, qui grève le budget national, risque de compromettre le système de formation-et-visites basé sur de fréquents déplacements des vulgarisateurs dans les villages.

Stratégie du FIDA au Nigéria

11. Jusqu'à présent, le FIDA a fondé successivement sa politique de prêts au Nigéria sur trois approches différentes: i) une approche-produits, illustrée par le Programme de multiplication du manioc (PMM) relevant du Projet de développement agricole intéressant plusieurs États; ii) une approche sous-sectorielle, représentée par le Projet de développement de la pêche artisanale; iii) une approche de développement intégré spécifique à une zone illustrée par les projets mis en oeuvre dans les États de Katsina et de Sokoto. En 1993, une mission FIDA d'identification générale et d'analyse stratégique a étudié les avantages de chaque approche; elle s'est déclarée en faveur de la focalisation sur les produits plutôt que sur la zone, car la première approche offre la possibilité d'intervenir dans des "créneaux de développement" où le FIDA peut avoir un impact notable avec des ressources limitées, alors que la deuxième est difficilement reproductible vu l'immensité du Nigéria et le grand nombre d'États qui le composent. L'évaluation intérimaire du PMM, réalisée par le FIDA en 1994, a aussi conclu que l'aide du Fonds aux projets axés sur les produits² était tout à fait justifiée à condition d'avoir réellement l'impact escompté: accroissement, ou au moins maintien, des revenus du groupe cible du FIDA. Ceci suppose, entre autres, d'identifier comme il convient les contraintes du groupe cible et d'assurer les moyens propres à y remédier.

² Compte tenu de son expérience dans la promotion du manioc au Nigéria et dans d'autres pays et du potentiel considérable qu'offre cette culture pour atténuer la pauvreté et diversifier l'économie, le FIDA a accepté, à la demande du Groupe pour la recherche et le développement du manioc (comprenant le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), ainsi que le Natural Resource Institute du Royaume-Uni et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)-France), de jouer un rôle de catalyseur dans la formulation d'une stratégie globale et d'un plan d'exécution pour le développement du manioc, afin d'atténuer la pauvreté dans le cadre d'une approche-produits. Cette stratégie fait intervenir une coalition de partenaires, comprenant les gouvernements des pays producteurs de manioc d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, des organisations donatrices multilatérales et bilatérales, des organismes spécialisés de recherche et d'assistance technique, des entreprises du secteur privé et des organisations de la société civile.

12. Les réalisations des projets (voir paragraphe 4 ci-dessus) et les grands axes des interventions à venir du FIDA ont été examinés en mars 1999 lors d'un atelier national consacré à l'examen de l'exécution et à la concertation sectorielle. Les participants ont recommandé que le FIDA s'occupe à l'avenir de la valorisation des produits, de la gestion des ressources naturelles, du développement communautaire et des finances rurales. La Banque mondiale a confirmé dans un échange récent de lettres qu'elle souhaite collaborer avec le FIDA pour mettre au point un portefeuille conjoint.

13. Compte tenu de la taille du pays et du grand nombre d'États dont est composée la Fédération, ainsi que de la nécessité d'intervenir sur plusieurs fronts pour résoudre les problèmes de la pauvreté rurale, le FIDA poursuivra les efforts entrepris pour mettre en place des alliances stratégiques avec d'autres institutions spécialisées - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des institutions financières (Banque mondiale) et des ONG, soit dans le cadre de projets (cofinancement de projets), soit dans le cadre de thèmes spécifiques (nutrition) afin de renforcer l'impact de ses opérations sur son groupe cible.

Raison d'être du programme

14. À la lumière de l'expérience, les interventions prévues dans le secteur des racines et tubercules devraient tenir compte des considérations suivantes:

- D'après les perspectives économiques à moyen terme pour le Nigéria, la demande d'aliments de base moins chers, comme le manioc et l'igname, devrait augmenter sous l'effet de la croissance démographique et s'accompagner d'une désaffection pour les aliments riches en hydrates de carbone plus coûteux comme le riz. En conséquence, l'amélioration de la production et de la transformation des racines et tubercules présente une importance capitale pour la sécurité alimentaire de la nation et des ménages et pour créer des revenus chez les ruraux pauvres des États du moyen-pays et du sud.
- Malheureusement, jusqu'à présent, bon nombre des variétés améliorées en circulation ne correspondent pas aux préférences des agriculteurs alors que, dans le même temps, les derniers essais avant diffusion de lignées améliorées prometteuses ont pris du retard car le processus d'essais à l'exploitation et de diffusion des variétés était quasiment au point mort. Il faudrait appuyer des études de diagnostic pour évaluer les besoins des cultivateurs, tester les variétés sur les exploitations et pour différentes utilisations finales afin de s'assurer que les décisions de sélection partent de la base et sont induites par la demande.
- Du fait de la médiocrité des infrastructures de commercialisation et des difficultés d'accès au crédit institutionnalisé pour l'entreposage et la transformation des produits à la ferme, les pertes après récolte de manioc restent importantes, surtout lorsque les excédents saisonniers sont élevés. Il est donc indispensable d'améliorer la transformation, l'utilisation et les débouchés commerciaux du manioc. Les technologies de transformation améliorées permettent d'alléger le travail des femmes, de réduire les fluctuations des prix des produits et les risques d'intoxication au cyanure. En outre, la demande de produits à base de manioc pour les industries boulangères, alimentaires, textiles, pharmaceutiques et le secteur de l'élevage est loin d'être satisfaite, d'où la nécessité d'établir des liens solides entre les transformateurs et les utilisateurs finals pour améliorer les recettes à la ferme et encourager les utilisateurs finals à aider les transformateurs à acquérir l'équipement requis.
- Dans de nombreuses zones, l'igname est l'aliment de base préféré et il se vend plus cher que le manioc, mais les pénuries de matériel végétal et de main-d'œuvre pour les variétés qui doivent être conduites sur tuteur limitent la production de cette culture. La promotion de variétés à haut rendement n'exigeant pas de tuteur et de la technique de multiplication par mini-bouturage des



ignames de semence permettrait d'accroître la production, de réduire les besoins de main-d'œuvre et le coût du matériel végétal et d'améliorer la qualité des semences. De même, dans quelques zones de haute altitude des États du moyen-pays, l'accroissement des disponibilités de pommes de terre de semence saines et la promotion de meilleures pratiques de culture et d'entreposage permettraient aux agriculteurs pauvres de tirer un revenu satisfaisant de cette culture prisée.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

15. Le programme couvrira au maximum 25 États dans la zone de production de racines et tubercules, sous réserve qu'ils répondent aux critères d'admissibilité, notamment en ce qui concerne les fonds de contrepartie et les effectifs des PDA. Ces États sont les suivants: Abia, Akwa-Ibom, Anambra, Bayelsa, Benue, Cross River, Delta, Ebonyi, Edo, Ekiti, Enugu, Kaduna, Kogi, Kwara, Imo, Lagos, Nassarawa, Niger, Ogun, Ondo, Oshun, Oyo, Plateau, Rivers, Taraba, et tout autre État que le Fonds pourrait décider d'inclure au programme. La population rurale de ces États est estimée à environ 35 millions d'habitants. Les principales zones agro-écologiques sont indiquées ci-après avec leurs précipitations annuelles respectives: zone forestière (minimum 1 750 mm); zone des savanes secondaires (1 250-1 750 mm); et zone guinéenne méridionale (1 200-1 400 mm).

16. Les systèmes de culture basés sur le manioc prédominent dans le sud-ouest et dans certaines régions du sud-est. Le manioc est cultivé en intercalaire avec le maïs (très courant), le taro (dans les zones forestières les plus humides), l'arachide ou le dolique (culture de campagne secondaire/tardive) et les légumes. Des variétés améliorées de manioc ont été introduites dans les systèmes de culture locaux, surtout dans le sud-ouest et dans certaines régions du sud-est. De nombreux cultivars locaux sont encore très appréciés car certaines de leurs caractéristiques n'ont pas encore été égalées par les variétés améliorées. Les systèmes basés sur l'igname dominent dans le moyen-pays, une grande partie du sud-est et une petite partie du sud-ouest, bien que l'igname ait été abandonnée progressivement au profit du manioc depuis une dizaine d'années, principalement en raison des exigences de l'igname en matière de main-d'œuvre, de fertilité des sols et de qualité du matériel végétal. Les systèmes basés sur l'igname comportent une rotation de deux à quatre ans. Dans ces systèmes, l'igname est généralement plantée d'abord sur de larges remblais grosses buttes et cultivée en alternance avec des légumes, du maïs ou des légumineuses. Les systèmes basés sur la pomme de terre ne sont praticables qu'à une altitude de 1 200 m et sont limités principalement aux États de Plateau et de Taraba. Les cultures de saison sèche sont aussi pratiquées dans les *fadamas* (vallées inondées pendant certaines saisons) des États du moyen-pays et du nord situés à une altitude moyenne où les températures nocturnes sont suffisamment basses pour permettre une tubérisation adéquate. Dans la région de Jos, les principales cultures intercalaires sont les céréales (maïs/sorgho) et les légumineuses (haricots).

17. En ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles dans la zone de production de racines et tubercules, le système traditionnel de culture itinérante permettait de maintenir la fertilité des sols; cependant l'expansion des superficies cultivées sous l'effet de la pression démographique a entraîné une réduction progressive de la durée des jachères et de la fertilité des sols. Les engrais minéraux sont rarement employés dans les systèmes basés sur les racines et tubercules, notamment parce qu'ils coûtent cher, sont livrés irrégulièrement et sont plus rentables sur d'autres cultures comme les céréales. Pour maintenir le niveau de production, les agriculteurs ont accru la superficie cultivée ou abandonné les cultures comme l'igname exigeant des sols plus fertiles au profit de cultures adaptées à des sols plus pauvres, principalement le manioc. Cette stratégie ne peut être appliquée longtemps sans entraîner une grave dégradation de l'environnement. Il est indispensable de briser ce cercle vicieux en sensibilisant les communautés et les agriculteurs au problème et en encourageant l'exploitation plus rationnelle des terres. Dans le sud-est fortement peuplé, quelques agriculteurs ont déjà commencé à modifier leurs pratiques. Il convient de tirer parti de ces initiatives et de promouvoir l'augmentation

de l'utilisation des légumineuses. Dans le même temps, l'accroissement de la productivité des cultures grâce à l'utilisation de variétés améliorées adaptées aux sols peu fertiles permettrait de satisfaire les besoins alimentaires des ménages sur une superficie limitée (en particulier dans le cas du manioc) et libérerait de l'espace pour pratiquer des cultures en bandes et améliorer les jachères de façon à atténuer ou enrayer l'appauvrissement des sols.

18. L'intervention proposée du FIDA sera ciblée sur les petits paysans, exploitant généralement moins de 2 ha de terre par ménage, qui seront sélectionnés dans 18 États du sud et du moyen-pays. Ces ménages sont généralement tributaires pour assurer leur survie d'activités non agricoles dont ils tirent un maigre revenu, évalué de 35 à 50 USD par personne et par an. Pour les agriculteurs pauvres qui sont confrontés à une baisse de fertilité des sols et des rendements, disposent d'une main-d'œuvre réduite et n'ont qu'un accès limité aux engrais et au crédit, la culture du manioc est souvent la solution de repli. On estime qu'environ 3,2 millions de ménages d'agriculteurs vivent dans la zone de production de racines et de tubercules. Le manioc tient une place importante tant dans leur système de culture que dans leur régime alimentaire.

19. Les couches les plus pauvres du groupe cible se composent de familles moins nombreuses que la moyenne qui ont des disponibilités de main-d'œuvre limitées et n'ont accès ni aux engrais ni au crédit. Ces ménages tirent de faibles rendements de leurs cultures, n'ont pas d'excédents commercialisables et sont tributaires d'activités non agricoles peu rémunératrices pour survivre. Ceux qui sont un peu moins défavorisés ont assez de main-d'œuvre familiale pour produire des excédents commercialisables suffisants, mais restent vulnérables. Ils ont les moyens d'acheter de petites quantités d'engrais et d'engager un peu de main-d'œuvre. Les activités non agricoles leur fournissent un complément de revenus important. Néanmoins, le manque de capitaux à investir dans la production agricole contraint souvent les paysans à vendre la majeure partie de leurs récoltes au moment où les prix sont au plus bas.

20. Pour renforcer la diffusion généralisée de technologies susceptibles d'être adoptées par les agriculteurs les plus pauvres, on veillera à ce que les groupes les plus démunis et les communautés les plus marginalisées bénéficient en priorité des distributions de matériel végétal et des activités de démonstration. Les communautés les plus pauvres seront sélectionnées sur la base de leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire qui pourrait être évaluée à l'aide des indicateurs suivants: i) niveau des revenus familiaux provenant des excédents commercialisables et d'autres activités non agricoles; ii) taille des exploitations et durée des jachères; iii) fertilité des sols; iv) disponibilité de main-d'œuvre familiale pour les travaux agricoles; v) degré d'isolement des infrastructures sociales et économiques (routes, intrants, marchés, centres de transformation, services bancaires et autres). Les indicateurs et la méthodologie d'identification des communautés les plus pauvres seront définitivement arrêtés lors de l'étude technique sur le système de gestion informatisée qui sera réalisée avant la mise en oeuvre du programme.

21. Étant donné que les femmes jouent un rôle majeur dans la production, la transformation et la commercialisation du manioc et d'autres produits vivriers, le programme répondra à leurs besoins en renforçant la capacité des PDA à les associer aux essais adaptatifs en champ et aux démonstrations concernant les racines et tubercules. Dans le programme, ces stratégies se concrétisent par un appui aux unités femmes et agriculture dans le cadre des composantes recherche adaptative/vulgarisation à la ferme et commercialisation/transformation.

B. Objectifs du programme

22. Le Programme de développement de la culture des racines et tubercules, tirant parti des réalisations et des enseignements du PMM, s'inscrit dans une optique de complémentarité qui élargira l'appui à la culture d'autres racines et tubercules (igname et pomme de terre) et fera une plus grande place à la transformation et à la commercialisation. Il a pour objectif à long terme d'améliorer les



conditions de vie, les revenus et la sécurité alimentaire des ménages de paysans pauvres dans la zone du programme. Ses objectifs immédiats sont les suivants: i) promouvoir des systèmes de culture durables grâce à la mise à l'essai, la multiplication et la diffusion de variétés appropriées de racines et tubercules; ii) renforcer les services de recherche et de vulgarisation et les orienter vers les besoins prioritaires des agriculteurs, notamment des agricultrices; iii) améliorer des techniques et équipements simples de transformation et fournir aux paysans un appui et des conseils en matière de commercialisation.

C. Composantes

23. Afin d'éliminer les obstacles mentionnés plus haut, le programme comprendra les principales composantes suivantes: i) mise au point de techniques améliorées pour la production de racines et de tubercules; ii) multiplication de matériel végétal amélioré; iii) renforcement de la recherche adaptative et de la vulgarisation; iv) diversification des techniques et des méthodes de transformation du manioc; v) gestion et évaluation du programme.

24. **Mise au point de techniques améliorées pour la production de racines et tubercules.** Appui permanent à l'Institut national de recherche sur les plantes racines et à d'autres instituts de recherche nationaux en vue d'identifier et de mettre à l'essai, avec les agriculteurs, des systèmes de culture durables susceptibles d'atténuer la perte de fertilité des sols; amélioration génétique et sélection de variétés de racines et tubercules adaptées aux techniques de culture nécessitant peu d'intrants et aux besoins des agriculteurs et des utilisateurs finals; mise à l'essai avant diffusion de nouvelles variétés de manioc et d'igname; perfectionnement de la technique de mini-bouturage de l'igname et d'autres pratiques de culture des racines et des tubercules; établissement du Programme de recherche coordonné au niveau national concernant l'igname pour faciliter la diffusion de nouvelles variétés aux agriculteurs; renforcement de la coordination de la lutte biologique contre les ravageurs du manioc et enquête phytosanitaire.

25. **Multiplication de matériel végétal amélioré.** Multiplication des variétés de racines et tubercules grâce à un appui à la multiplication des semences d'obtenteur (par l'Institut national de recherche sur les plantes racines), des semences parentales (par le Service semencier national), des semences certifiées (par les PDA au moyen d'un réseau de planteurs) et à des opérations de multiplication à petite échelle gérées par les cultivateurs; formation du personnel local PDA aux techniques de multiplication rapide et à la gestion des parcelles de multiplication; formation de responsables du contrôle de la qualité des semences au sein des PDA afin d'assurer que les variétés distribuées aux agriculteurs sont exemptes de maladies et conformes aux types spécifiés.

26. **Renforcement de la recherche adaptative et de la vulgarisation.** Diffusion de variétés de racines et de tubercules et de façons culturales améliorées grâce à des essais adaptatifs en champ, à des démonstrations des techniques sur de petites parcelles et à des journées sur le terrain; amélioration de l'accès des agriculteurs, en particulier des femmes, aux nouvelles technologies en leur permettant de participer plus activement à la conception et la mise en oeuvre des essais adaptatifs à l'exploitation et aux démonstrations des techniques sur de petites parcelles. Cette composante comprendra l'intégration des nouvelles variétés de racines et de tubercules dans le système de culture local, des technologies d'amélioration de la fertilité des sols et des techniques culturales plus efficaces. Les chercheurs et les vulgarisateurs seront initiés aux méthodes participatives qui tiennent compte des spécificités de chaque sexe afin de les sensibiliser davantage à la problématique homme-femme et de développer leurs aptitudes de communication pour qu'ils puissent répondre convenablement aux besoins des agriculteurs.

27. **Diversification des techniques et des méthodes de transformation du manioc.** Pour contribuer à supprimer les contraintes faisant obstacle à la commercialisation, le programme comprendra: un inventaire des débouchés des produits finis dérivés du manioc; des études de



faisabilité pour les différentes techniques de transformation possibles; la sensibilisation aux problèmes d'environnement et de santé liés aux techniques de transformation et de cuisson; des essais pilotes et la promotion d'un équipement de transformation amélioré; une aide à l'établissement de liens plus étroits entre les créateurs de technologies, les transformateurs et les utilisateurs finals; la constitution d'un groupe fédéral chargé de la promotion industrielle et commerciale dont quatre membres auront des compétences complémentaires dans les domaines de la problématique homme-femme, de la sociologie rurale, des technologies alimentaires, de la commercialisation, de la transformation des produits agricoles et de l'analyse financière. La promotion des techniques de transformation améliorées est limitée par la faible rentabilité des produits finis traditionnels tels que le *gari* et l'absence de programmes de crédit viables. Toutefois, des modifications simples de l'équipement existant et l'introduction d'équipements relativement peu coûteux conçus spécialement pour les utilisateurs donneraient aux groupes s'occupant déjà de transformation la possibilité d'accroître leurs revenus en répondant aux besoins des boulangers et des industries consommatrices d'amidon. En ce qui concerne le crédit, on examinera d'autres options de financement avec les agro-industries consommatrices de manioc susceptibles de préfinancer l'achat d'équipements de transformation, ainsi que le recours à des ONG expérimentées pour assurer un appui technique aux groupements d'agriculteurs.

28. **Gestion et évaluation du programme.** Appui à la gestion, à la supervision, au suivi et à l'évaluation des activités du programme au niveau de la Fédération et des États; mise au point des mécanismes institutionnels et des arrangements de gestion et de financement du PMM pour garantir l'exécution en temps voulu, une plus grande efficacité des décaissements du prêt et une utilisation rationnelle des ressources dans le cadre du PDRT. Un système révisé de planification, de suivi et d'évaluation sera élaboré pour fournir aux responsables du programme des informations utiles concernant l'exécution ainsi que des informations plus spécifiques et plus pertinentes sur l'impact des activités du programme sur le groupe cible.

D. Coûts et financement du programme

29. Le coût de ce programme qui s'étale sur huit ans est estimé à 36,09 millions de USD, toutes taxes et provisions comprises; les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers majorent de 20% le coût de base. La part en devises (9,17 millions de USD) s'établit à un peu plus de 25% du coût total (voir tableau 1).

30. Le prêt du FIDA de 23,05 millions de USD représente 71% du coût total du programme, déduction faite des droits et taxes (ou 64% des coûts totaux), y compris une participation dégressive aux dépenses de fonctionnement. La contribution du gouvernement et des États participants aux coûts du programme sera de 20% et 16% respectivement. Les groupes bénéficiaires fourniront la main-d'oeuvre pour la multiplication du matériel végétal. Le prêt octroyé par le FIDA au gouvernement sera rétrocédé aux mêmes conditions aux 25 États participants, en vertu d'accords de prêt subsidiaires (voir tableau 2). Les conditions à remplir pour bénéficier d'un prêt comprendront entre autres, la disponibilité de fonds de contrepartie, la capacité d'exécution et le niveau d'endettement des États concernés. Le prêt du FIDA financera une partie des dépenses relatives aux travaux publics, la formation, l'assistance technique, les véhicules, l'équipement et les pièces de rechange, la recherche ainsi que la prise en charge d'une part décroissante des dépenses de fonctionnement.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Mise au point de techniques améliorées pour la production de racines et tubercules	1 089,3	490,3	1 579,6	31	5
B. Multiplication de matériel végétal amélioré	3 666,0	642,4	4 308,4	15	14
C. Renforcement de la recherche adaptative et de la vulgarisation	8 182,5	2 868,9	11 051,4	26	37
D. Diversification des techniques et des méthodes de transformation du manioc					
- Développement des marchés	2 211,0	1 054,1	3 265,1	32	11
- Mise au point participative de techniques	367,0	120,4	487,4	25	2
- Gestion améliorée des entreprises de groupe	1 642,8	102,1	1 745,0	6	6
Total partiel D.	4 220,9	1 276,6	5 497,4	23	18
E. Gestion et évaluation du programme					
- Gestion du programme	2 086,6	1 327,5	3 414,1	39	11
- Évaluation	2 874,5	1 419,3	4 293,8	33	14
Total partiel E.	4 961,1	2 746,8	7 707,9	36	26
Total des coûts de base	22 119,7	8 024,9	30 144,6	27	100
Provision pour aléas d'exécution	2 209,2	802,5	3 011,7	27	10
Provision pour aléas financiers	2 586,2	345,8	2 932,7	12	10
Total des coûts du projet	26 915,7	9 173,2	36 089,0	25	120

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		Gouvernement des États		Agriculteurs		Gouvernement fédéral		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Mise au point de techniques améliorées pour la production de racines et de tubercules	1 375,6	73,5	159,2	8,5	-	-	336,5	18,0	1 871,14	5,2	570,0	1 114,2	187,1
B. Multiplication de matériel végétal amélioré	2 575,9	49,6	1 414,2	27,2	8,5	0,2	1 196,3	23,0	5 194,8	14,4	736,8	3 938,4	519,5
C. Renforcement de la recherche adaptative et de la vulgarisation	8 508,8	64,3	2 045,5	15,5	-	-	2 676,4	20,2	13 230,7	36,7	3 202,9	8 704,7	1 323,1
D. Diversification des techniques et des méthodes de transformation du manioc													
- Développement des marchés	2 851,6	73,3	415,1	10,7	-	-	625,3	16,1	3 891,9	10,8	1 232,9	2 269,8	389,2
- Mise au point participative de techniques	409,4	70,2	74,1	12,7	-	-	99,8	17,1	583,3	1,6	140,6	384,4	58,3
- Gestion améliorée des entreprises de groupe	1 335,0	63,3	402,6	19,1	-	-	372,5	17,7	2 110,0	5,8	120,9	1 778,2	211,0
Total partiel D	4 596,0	69,8	891,8	13,5	-	-	1 097,5	16,7	6 585,3	18,2	1 494,4	4 432,4	658,5
E. Gestion et évaluation du programme													
- Gestion	2 589,9	63,6	637,7	15,7	-	-	843,4	20,7	4 071,0	11,3	1 542,8	2 121,2	407,1
- Évaluation	3 401,8	66,2	697,0	13,6	-	-	1 037,1	20,2	5 135,9	14,2	1 626,3	2 996,0	513,6
Total partiel E	5 991,7	65,1	1 334,7	14,5	-	-	1 880,5	20,4	9 206,9	25,5	3 169,1	5 117,1	920,7
Décaissement total	23 047,9	63,9	5 845,4	16,2	8,5	-	7 187,2	19,9	36 089,0	100,0	9 173,2	23 306,8	3 608,9

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



E. Passation des marchés, décaissement, comptabilité et vérification des comptes

31. La passation des marchés dans le cadre du prêt devrait se faire comme suit: i) les contrats de travaux publics (peu susceptibles d'attirer des entrepreneurs étrangers du fait des faibles montants en jeu et de la dispersion géographique des chantiers) seront établis sous forme de contrats forfaitaires à prix fixe adjugés sur la base de devis soumis par trois entrepreneurs nationaux qualifiés en réponse à une invitation écrite; ii) les adjudications pour les véhicules, l'équipement ainsi que les pièces détachées se feront par appel d'offres international pour les contrats de 100 000 USD ou plus et par appel à la concurrence locale pour les contrats supérieurs à 30 000 USD mais inférieurs à 100 000 USD, à concurrence d'un montant global de 1 000 000 USD. Ces contrats seront soumis à un examen par l'institution coopérante. Les contrats de cette catégorie évalués entre 30 000 et 5 000 USD représentant un montant global de 500 000 USD feront l'objet de consultations de fournisseurs à l'échelon international. Enfin, les contrats de cette catégorie représentant des montants inférieurs à 50 000 USD jusqu'à concurrence globalement de l'équivalent de 250 000 USD seront adjugés par évaluation et comparaison d'offres d'au moins trois fournisseurs en conformité avec les procédures approuvées par l'institution coopérante; iii) les contrats relatifs aux services de consultants, à la recherche, à la formation et aux études seront passés conformément aux directives de l'institution coopérante; iv) la passation de marchés pour l'utilisation et l'entretien des bureaux, des véhicules et de l'équipement se fera conformément aux règles habituelles de l'administration publique.

32. Pour surmonter les difficultés associées au compte spécial (libellé en dollars des États-Unis), éprouvées dans le cadre des projets de développement agricole couvrant plusieurs États (par exemple, comptes inactifs, lenteur des banques des États pour créditer les PDA des fonds remboursés par le FIDA), un compte unique centralisé pourvu à concurrence de 2,0 millions de USD sera établi auprès d'une banque commerciale (ayant un réseau de banques commerciales dans les États participant au programme) pour le remboursement de toutes les institutions participant au PDRT. Ce compte sera géré directement par l'Unité de gestion du PDRT sous la supervision générale du Ministère de l'agriculture. À moins que le FIDA n'en convienne autrement, l'allocation autorisée sera initialement limitée à un montant équivalant à 800 000 USD. D'autres dépôts pourront être autorisés par le FIDA et l'institution coopérante en fonction du nombre des États participants venus se joindre au programme, compte tenu de leurs besoins de financement tels que figurant dans leurs programmes de travail et budgets annuels. Chaque compte de PDA ainsi que les comptes d'autres institutions fédérales concernées serviront de compte d'avance de caisse en dollars à valoir sur le compte spécial. Les demandes de retrait provenant des États et des institutions fédérales participants seront certifiées et envoyées à l'Unité de gestion du PDRT pour transmission à l'institution coopérante. Les demandes de retrait seront accompagnées des pièces justificatives complètes à l'exception i) des dépenses relatives aux véhicules, à l'équipement, aux pièces détachées et aux services de consultants sous contrats inférieurs à l'équivalent de 30 000 USD, et ii) de la formation et des dépenses de fonctionnement pour lesquelles il suffira de présenter des états de dépenses.

33. Les institutions participantes posséderont des comptes bancaires distincts sur lesquels seront versés les fonds de contrepartie. Comme dans le cas du projet de multiplication du manioc (PMM), chaque institution participante tiendra sa comptabilité dans le respect des bonnes pratiques comptables, faisant apparaître les opérations et la situation financière du PDRT, séparément des opérations des autres projets en cours. Ces rapports des institutions sur l'exécution de leur programme (y compris les opérations relatives au compte spécial et les états de dépenses) seront soumis à une vérification annuelle consolidée pour chaque programme, effectuée par un cabinet d'audit indépendant agréé par le FIDA. L'unité de coordination du PDRT fera parvenir au FIDA le rapport consolidé des commissaires aux comptes au plus tard six mois après la fin de l'année budgétaire.

F. Organisation et gestion

34. Au niveau fédéral, l'administration du PDRT relèvera de l'équipe de gestion du PMM, qui sera chargée de coordonner les activités tant au siège que sur le terrain et d'appuyer la supervision, les programmes de formation pour les PDA, et les activités de suivi et d'évaluation. La coordination entre les États et les institutions fédérales participant au programme sera assurée par l'actuel Comité de coordination des projets (CCP) dont les membres représentent tous les sous-secteurs de l'agriculture et qui pourvoit aux besoins des 37 PDA. Afin que les besoins et inquiétudes des parties intéressées soient dûment pris en compte, des représentants des agriculteurs appartenant au groupe cible et des industries concernées seront invités à participer tous les ans aux ateliers d'étude nationaux. En plus du rôle de coordination confié au CCP, le Comité exécutif fédéral des PDA sera chargé d'approuver le programme de travail et le budget annuel, les propositions d'assistance technique, la nomination des effectifs locaux et les propositions de formation destinées aux institutions fédérales participantes.

35. Pour engendrer l'émulation entre les États participants et gagner en efficacité, le programme regroupera les fonds alloués au titre du prêt et allouera les ressources en fonction des résultats évalués à l'achèvement du PMM et à l'occasion des deux bilans échelonnés sur les huit années de la période de décaissement. Parmi les critères d'éligibilité figurent l'engagement financier des états vis-à-vis du PDRT, moyennant la fourniture intégrale et en temps opportun des montants de contrepartie, la disponibilité de fonds de contrepartie, le respect des conditions régissant les prêts et décaissements, et les résultats obtenus. Un accent particulier sera mis sur la collaboration avec les ONG pour la formation des agriculteurs. La mise au point et la diffusion de techniques, et pour la transformation et la commercialisation. Les organisations d'agriculteurs qui assurent actuellement l'interface entre les services publics et les bénéficiaires seront étroitement associées à la planification et à l'exécution du programme.

36. Les technologies adaptées, récemment mises au points, seront testées à plus grande échelle dans le cadre d'activités de recherche adaptative dans les exploitations et de démonstrations de techniques sur de petites parcelles afin d'accélérer la diffusion des variétés améliorées de manioc, d'igname et de pomme de terre avec leurs pratiques de production spécifiques. Les agents de recherche et de vulgarisation seront formés à l'emploi de méthodes participatives et sexospécifiques pour leur faire apprécier les techniques autochtones existantes, les différences et les besoins socio-économiques propres aux communautés paysannes, ils seront également initiés aux techniques de communication nécessaires pour aider les agriculteurs à évaluer et à adapter les nouvelles technologies.

37. Les agents du groupe fédéral chargé de la promotion agro-industrielle et commerciale travailleront en étroite collaboration avec leurs homologues dans les États, qui assurent la direction des activités agro-industrielles courantes dans chaque PDA. Sur la base d'analyses du système de production des divers produits, des sites spécifiques ayant la capacité de satisfaire la demande de l'industrie seront sélectionnés pour y créer des centres de transformation pilotes. Dans les États bénéficiant d'une aide, des ONG locales créeront des centres de traitement pilotes dans le cadre d'accords de location/vente. Les PDA adopteront une formule similaire pour créer de nouveaux centres. Le Groupe fédéral sera chargé de déterminer des critères faciles à contrôler, permettant de suivre la performance des PDA et des ONG pour la composante transformation des produits. Le plan de développement agro-industriel rural, sous l'égide du Ministère de l'agriculture, unira ses forces à celles de l'Unité fédérale de coordination agricole et de l'Unité de suivi et d'évaluation des projets agricoles pour appuyer la mise en oeuvre des recommandations d'une étude en cours, relative au système de production du manioc. L'aboutissement de cette étude sera un atelier au cours duquel les parties prenantes pourront identifier les possibilités futures (par exemple en termes d'utilisations finales, de marchés et de technologies), les obstacles au développement des produits dérivés du manioc et les "champions" et catalyseurs qui, par leurs interventions dans le domaine des infrastructures rurales, du microcrédit, du développement de micro-entreprises, etc. pourraient promouvoir la constitution de réseaux et de liens. Ces catalyseurs ou champions auront pour tâche de faciliter la circulation des informations dans le sous-secteur du manioc; de trouver des solutions



répondant aux besoins de transformation et d'entreposage définis par le biais d'entretiens avec les petits transformateurs et les paysans ainsi qu'au moyen des informations fournies en retour par les PDA; préparer le cadre de référence d'études sur des problèmes précis; et évaluer les résultats de ces études.

38. Dans le cadre des PDA, le personnel des unités responsables de la comptabilité et du suivi et de l'évaluation sera chargé de la mise en service du système amélioré de gestion informatisée. Chaque PDA participant réalisera deux enquêtes d'envergure: une enquête initiale, qui servira d'étude d'impact pour le PMM en cours d'exécution dans les États concernés, et une étude d'impact du PDRT au cours de la huitième année. Ces enquêtes qui définiront les grandes caractéristiques socio-économiques du groupe cible permettront de déterminer les changements intervenus pendant la durée du programme, et seront centrées sur les aspects sur lesquels le programme est susceptible de produire un impact.

39. Un manuel de mise en oeuvre sera préparé par l'emprunteur comme condition du décaissement. Le manuel confirmera les arrangements institutionnels et soulignera les modalités de collaboration entre les diverses institutions fédérales et les organismes et services des États impliqués aux divers stades du cycle de développement des produits, de la sélection à l'utilisation finale.

G. Justification économique

40. Calculé sur une durée de vie utile de 30 ans, le taux de rentabilité économique (TRE) du PDRT a été estimé à 24% sans considérer l'agro-industrie, c'est-à-dire, uniquement sur la base du surcroît de production. Les hypothèses concernant le développement et l'expansion des activités de transformation pour le groupe cible sont fondées sur un accès immédiat à de nouveaux débouchés pour la farine et l'amidon, l'amélioration de la qualité des opérations de transformation à l'exploitation et le renforcement des liens entre les producteurs, les transformateurs et les utilisateurs finals. D'après les projections, le pourcentage des ménages bénéficiaires qui adoptent la technologie améliorée de production, estimé sans excès à 1,7% lors de la quatrième année, devrait passer à 15% la douzième année. En ajoutant les coûts et les bénéfices relatifs au traitement du manioc (même sur la base d'estimations prudentes), le TRE s'élèverait alors à 29%. Toutefois, si les activités de traitement ne sont entreprises que par 50% des ménages identifiés à cette fin, le TRE augmenterait de 2% par rapport au taux de la période de base (sans opérations de transformation) qui est de 24%.

H. Risques

41. Le succès du PDRT dépend dans une large mesure des arrangements administratifs et institutionnels rationnels permettant de fournir des services technologiques améliorés aux ménages paysans. Un système efficace d'information de gestion et de suivi/évaluation, associé à des bilans périodiques, formerait la base d'interventions qui, réalisées en temps opportun, minimiseraient les risques évoqués ci-dessus. Un cadre institutionnel de base est déjà en place pour toute la première phase, et tant le FIDA que la Banque mondiale possèdent l'expérience voulue pour que soit garantie la mise en oeuvre efficace des activités du programme. Le bon déroulement du programme, dans les délais prévus, pourrait être compromis par le déblocage insuffisant ou tardif des fonds de contrepartie. Ce risque est toutefois réduit par l'adoption des critères de sélection mentionnés plus haut.

I. Impact sur l'environnement

42. Le principal problème affronté par le programme en matière d'environnement est la pression démographique croissante qui s'exerce sur les terres agricoles et fait diminuer la fertilité des sols ainsi que les rendements, entraînant une baisse des revenus. Parmi les aspects positifs du programme figureront l'essai et la diffusion, auprès des agriculteurs, de technologies d'amélioration de la fertilité du sol adaptées aux systèmes de culture à faible production basés sur les racines et tubercules, comme

les cultures intercalaires en agroforesterie, les systèmes améliorés de jachère, l'emploi de fumier organique et de compost, les associations de cultures avec des légumineuses et, dans une moindre mesure, la gestion intégrée des cultures et de l'élevage (agriculture mixte). Sur la base des critères du FIDA en matière d'audit d'environnement, le PDRT ne devrait pas entraîner de dégradation grave de l'environnement dans les zones agro-écologiques couvertes par le programme. La plupart des éléments du programme étaient cruciaux pour le PMM récemment achevé et ne devraient pas avoir de répercussions négatives sur l'équilibre agro-écologique de la zone du programme. Le PDRT bénéficiera aussi des résultats (et du transfert de technologie qui en résultera) d'une évaluation de l'impact de la culture du manioc sur l'environnement, entrepris par un consortium d'institutions dirigées par le CIAT dans le cadre de la stratégie mondiale de développement du manioc dont le FIDA est le fer de lance. Enfin, en plus de la diffusion des techniques de conservation des sols et de l'eau, des dispositions sont prises pour procéder dans le cadre du PDRT à un travail de sensibilisation aux techniques de transformation et de cuisson afin de diminuer les risques de dégradation des terres et d'atteinte à la santé liés respectivement à la culture du manioc et à sa transformation.

J. Aspects novateurs

43. Tirant la leçon des expériences du PMM, plusieurs caractéristiques nouvelles seront introduites dans le PDRT, consistant notamment à:

- i) élargir la portée de l'intervention du FIDA (c'est-à-dire l'intégration verticale et horizontale) pour soutenir d'autres racines et tubercules ainsi que l'agro-industrie et la chaîne de commercialisation;
- ii) utiliser le système de vulgarisation en place - en attendant sa révision - pour promouvoir la diffusion de technologies agricoles, non agricoles ou vouées à la conservation, adaptées aux ménages ruraux les plus pauvres, tout en explorant d'autres solutions en matière de vulgarisation (par exemple, à l'échelle des communautés);
- iii) dans le cadre de la composante - recherche adaptative, accorder davantage de place aux paquets technologiques répondant à des conditions de pauvreté, notamment des mesures pour sauvegarder la fertilité des sols dans les petites exploitations, moins favorisées en ce qui concerne la terre et la main-d'oeuvre;
- iv) combiner les prêts proposés avec d'autres ressources financières - y compris des dons au titre du Programme de coopération élargi pour encourager les partenariats entre les institutions gouvernementales chargées de l'exécution et les OSC (ONG et organisations communautaires de base) dans le domaine de la formation tant pour les opérations de production que de traitement, en vue d'une implantation durable des activités.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

44. Un accord de prêt entre la République fédérale du Nigéria et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

45. La République fédérale du Nigéria est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

46. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

47. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République fédérale du Nigéria un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à seize millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (16 700 000 DTS) venant à échéance le 1er septembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 12 novembre 1999)

1. Le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria (ci-après dénommé le Gouvernement) rétrocédera une partie du montant du prêt à chaque État participant conformément au plan de travail et budget annuel (PTBA) et en vertu d'un accord d'exécution et de prêt subsidiaire conclu entre le Gouvernement et l'État participant, selon des clauses et conditions qui auront été approuvées par le FIDA et qui tiendront compte des clauses et conditions prévues dans l'Accord de prêt.
2. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural ouvrira, puis tiendra dans une banque proposée par le Gouvernement et acceptée par le FIDA un compte courant libellé en naira pour les opérations du programme (le compte du programme fédéral). En outre, chaque État participant: i) ouvrira dans une banque commerciale et ensuite réapprovisionnera un compte du programme de l'Etat (compte du programme de l'État) libellé en naira qui servira exclusivement au paiement de produits, ouvrages et services nécessaires à l'exécution du programme dans l'État ; ii) établira, puis tiendra à jour pendant l'exécution du programme, des instructions écrites demandant au Ministère fédéral des finances de créditer le compte de l'État dans une banque commerciale agréée par le Gouvernement et par le FIDA d'un montant initial couvrant les six (6) premiers mois d'exécution du programme; et iii) ensuite, réapprovisionnera ledit compte en déposant un semestre à l'avance les fonds de contrepartie demandés dans le PTBA pour l'année du programme.
3. Outre le montant du prêt, le Gouvernement mettra promptement à la disposition du Ministère de l'agriculture et du développement rural et de chaque partie au programme, les fonds, équipements, services et autres ressources pouvant de temps à autre être nécessaires pour exécuter le programme conformément à l'Accord de prêt. Sans préjudice de ce qui précède, le Gouvernement et les États participants prélèveront sur leurs ressources et mettront à la disposition des parties au programme pendant la période d'exécution de celui-ci des fonds de contrepartie d'un montant global équivalant à 13 000 000 USD, conformément aux procédures nationales régissant l'aide au développement. Au départ, le Gouvernement déposera au compte du programme fédéral un montant initial équivalant à 800 000 USD pour couvrir les douze (12) premiers mois d'opération, puis reconstituera ledit compte en déposant chaque année par avance les fonds de contrepartie demandés dans le PTBA pour l'année du programme.
4. Le FIDA peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de demander des décaissements sur le compte du prêt, si le manuel d'exécution du programme, ou une disposition dudit manuel, a été levé, suspendu, abrogé, amendé ou modifié sans le consentement préalable du FIDA et si le FIDA a estimé que cette levée, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable sur le programme.
5. Le Gouvernement choisira chacun des États participants sur la base d'un PTBA approuvé soumis par ledit État et des critères de sélection suivants: a) l'État participant a pris des dispositions appropriées pour le financement de contrepartie conformément au PTBA approuvé et a déposé les fonds de contrepartie estimés pour les six (6) premiers mois au compte du programme dudit État; b) l'État participant s'est engagé par écrit à verser promptement les fonds de contrepartie et a donné l'autorisation que lesdits fonds soient prélevés à la source pendant toute la durée du programme en cas de non versement; c) le PDA est doté de personnel qualifié et expérimenté conformément aux normes publiées par l'Unité de coordination agricole fédérale et l'unité de suivi et d'évaluation des programmes agricoles; d) le groupe responsable de l'agro-industrie et du développement commercial a été établi et est pleinement opérationnel au niveau de l'État; e) l'État a fourni au FIDA une copie du mémorandum d'accord qui doit être conclu entre lui et un établissement de recherche au sujet des

besoins prévus et d'un plan biennal des ressources humaines identifiant les lacunes au niveau des compétences et prévoyant des calendriers de formation annuels; et f) l'État est capable d'exécuter le programme comme en témoignent la mise en place d'un système de gestion et d'information pilote entièrement fonctionnel, la réunion d'informations à jour sur la situation socio-économique des groupes pauvres ciblés par le programme, la capacité de l'État et du PDA d'exécuter les programmes de développement.

6. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural: a) effectuera, pour le 30 juin 2000 au plus tard, une estimation du système de suivi et d'évaluation en s'appuyant sur les données de la vulgarisation; et b) sur la base des conclusions de ladite estimation, formulera et soumettra à l'examen du FIDA un plan d'action pour le 30 septembre 2000.

7. Il ne sera effectué aucun décaissement sur le prêt pour:

- a) les ouvrages de génie civil, les véhicules, le matériel, les pièces détachées, la formation, l'assistance technique et la recherche, tant que l'État pour lequel le retrait de fonds est demandé: i) n'a pas conclu l'accord relatif à l'exécution et au prêt auxiliaire et n'a pas envoyé au FIDA une copie dûment signée dudit accord, sous la forme approuvée par le FIDA; et ii) n'a pas ouvert le compte du programme de l'État et désigné le représentant autorisé à effectuer les retraits sur ledit compte; et
- b) les ouvrages de génie civil, les véhicules, le matériel, les pièces détachées, la formation, l'assistance technique et la recherche et les dépenses de fonctionnement, tant que: i) le manuel d'exécution du programme n'a pas été approuvé par le FIDA à l'état de projet et une copie du manuel d'exécution du programme adopté par l'unité de gestion du programme, sous la forme approuvée et certifiée comme étant authentique et intégrale par un fonctionnaire compétent du Ministère de l'agriculture et du développement rural, n'a pas été remise au FIDA; et ii) le vérificateur des comptes du programme n'a pas été dûment nommé conformément aux dispositions en la matière de l'Accord de prêt.

8. La prise d'effet de l'Accord de prêt est en outre subordonnée aux conditions suivantes:

- a) Le Ministère de l'agriculture et du développement rural a dûment établi l'unité de gestion du programme et nommé le directeur du programme et le personnel d'encadrement, avec l'approbation préalable du FIDA et conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de prêt;
- b) le Gouvernement a ouvert le compte spécial;
- c) le Gouvernement a ouvert le compte du programme fédéral conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de prêt et a effectué le dépôt initial des fonds de contrepartie conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de prêt;
- d) l'Accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les mesures nécessaires au niveau des sociétés, de l'administration et du Gouvernement;



- e)
 - i) trois accords d'exécution et de prêt subsidiaire conclus avec l'État participant ont été approuvés par le FIDA à l'état de projet; ii) une copie des trois accords dûment signés, sous la forme approuvée et certifiée comme authentique et intégrale par un fonctionnaire compétent du Gouvernement, a été remise au FIDA; iii) la signature et l'exécution par le Gouvernement et par l'État participant ont été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les mesures nécessaires au niveau des sociétés, de l'administration et du gouvernement; et iv) toutes les conditions auxquelles est subordonnée la prise d'effet de l'Accord de prêt ont été remplies; et
- f) le Gouvernement a communiqué au FIDA un avis juridique favorable émis par le Procureur général ou un autre conseiller juridique agréé par le FIDA, dont la forme et le fond ont été jugés acceptables par le FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

NIGERIA

Land area (km² thousand) 1996 1/	911	GNP per capita (USD) 1997 2/	280
Total population (million) 1997 1/	117.9	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-97 2/	0.7
Population density (people per km²) 1996 1/	126	Average annual rate of inflation, 1990-97 2/	42.6
Local currency	Naira (NGN)	Exchange rate: USD 1 =	NGN 104.00
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-97 1/	3.0	GDP (USD million) 1997 1/	39 856
Crude birth rate (per thousand people) 1997 1/	40	Average annual rate of growth of GDP 1/	
Crude death rate (per thousand people) 1997 1/	12	1980-90	1.6
Infant mortality rate (per thousand live births) 1997 1/	77	1990-97	2.8
Life expectancy at birth (years) 1997 1/	54	Sectoral distribution of GDP, 1997 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	25.2	% agriculture	33
Poor as % of total rural population 1/	36.4	% industry	47
Total labour force (million) 1997 1/	47	% manufacturing	5
Female labour force as % of total, 1997 1/	36	% services	20
Education		Consumption, 1997 1/	
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1996 1/	98	General government consumption (as % of GDP)	9
Adult literacy rate (% of total population) 1995 3/	57	Private consumption (as % of GDP)	70
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	
Daily calorie supply per capita, 1995 3/	2 497	Balance of Payments (USD million)	
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100) 1995 3/	79	Merchandise exports, 1997 1/	16 028
Prevalence of child malnutrition (height for age % of children under 5) 1992-97 1/	38	Merchandise imports, 1997 1/	6 734
Prevalence of child malnutrition (weight for age % of children under 5) 1992-97 1/	39	Balance of merchandise trade	9 294
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-97 1/	1.0	Before official transfers, 1997 1/	-1 365
Physicians (per thousand people) 1990-97 1/	0.2	after official transfers, 1997 1/	552
Percentage population without access to safe water 1990-96 3/	50	Foreign direct investment, 1997 1/	1 539
Percentage population without access to health services 1990-95 3/	49	Government Finance	
Percentage population without access to sanitation 1990-96 3/	43	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1996 1/	n.a.
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1996 1/	n.a.
Food imports as percentage of total merchandise imports 1997 1/	n.a.	Total external debt (USD million) 1997 1/	28 455
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1995-97 1/	68	Present value of debt (as % of GNP) 1997 1/	72
Food production index (1989-91=100) 1995-97 1/	134.2	Total debt service (% of exports of goods and services) 1997 1/	7.8
Land Use		Nominal lending rate of banks, 1997 1/	20.4
Arable land as % of land area, 1996 1/	33.3	Nominal deposit rate of banks, 1997 1/	7.3
Forest area (km ² thousand) 1995 1/	138		
Forest area as % of total land area, 1995 1/	15.1		
Irrigated land as % of cropland, 1994-96 1/	0.7		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 19992/ World Bank, *Atlas*, 19993/ UNDP, *Human Development Report*, 1998

PREVIOUS IFAD LOANS TO NIGERIA

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Multi-State Agricultural Development Project	IFAD	World Bank: IBRD	I ^a	05 Dec 85	25 Sep 87	30 Jun 97	L - I - 177 - NR	SDR	12 050 000	97.1%
Artisanal Fisheries Development	IFAD	UNOPS	I	30 Nov 88	05 Apr 91	30 Sep 97	G - I - 33 - NG	USD	100 000	64.5%
Artisanal Fisheries Development	IFAD	UNOPS	I	30 Nov 88	05 Apr 91	30 Sep 97	L - I - 236 - NR	SDR	11 150 000	55.7%
Katsina State Agricultural and Community Development	IFAD	World Bank: IDA	HC ^b	12 Dec 90	08 Jul 93	30 Jun 01	L - I - 273 - NR	SDR	8 550 000	80.8%
Sokoto State Agricultural and Community Development	IFAD	World Bank: IDA	HC	08 Sep 92	04 Nov 94	30 Jun 01	L - I - 307 - NR	SDR	6 500 000	79.4%

^a I – Intermediate

^b HC – Highly concessional

LOGICAL FRAMEWORK

	Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Agency Responsible	Assumption and Risks
Overall Objectives	Increase income and food security of root-and-tuber farmers	Average annual net farm income achieves estimates in financial models	1. Baseline and terminal survey to determine broad trend in population 2. Case studies to assess the role of the RTEP in causing the trend	PME	Macroeconomic conditions stabilize (inflation, exchange rate, interest rates) Trade policy supportive (cassava exports and grain imports)
Purpose	Increase production of cassava and yam	Production increase Yield increases (as per farm models)	Purposive surveys using farmer-recall methods	PME	Demand for root crops sustained
	Increase value added to producers and processors	Return to labour for processing doubles. Incremental benefit = NGN 257 million by PY8	Case studies of selected processors	PME	Farm model assumptions upheld
Results Research	More rapid release of new varieties	Cassava: 3-4 vars. Every 2 years Yam: 2 vars. Every 2 years	NRCRI reports to RTEP HQ	NRCR/IITA	Federal seed-release requirements do not change
		Lower incidence of pests (cassava mealy bug, cassava green mite)	Pest incidence monitoring	CBCU	Plant Quarantine Service prevents introduction of pests
Multiplication	Breeder Seed Foundation Seed ADP Multiplication Farmer Multiplication	Target (bundles/sets) _____ PY1 2 3 4 5 6 7 Cassava : _____ as per workplan Yam : _____ As above As above As above	NRCRI quarterly report to RTEP HQ NSS quarterly report to RTEP HQ ADP PBMS ADP PBMS/SPAT booklet	NRCRI RTEP IFAD Coord IFAD Coord.	Feedback from farmers on their preferences reaches researchers/breeders
Extension	Spread of improved varieties through OFAR, SPAT, field days, WIA group formation	50% of cuttings distributed to sub-circle farmers from multiplication plots. Each household receives 20 cuttings of preferred new varieties. Percentage of all varieties planted that are improved	Extension PBMS Extension PBMS Variety preference survey	Extension Extension PME	Support for unified extension system continued with World Bank support for NATSP Staff losses not worsened due to deteriorating pay and conditions
Processing	Adoption of improved processing methods	116 000 tonnes of cassava processed into non-traditional products (flour, chips) by PY8	Survey of small-scale processors	PME	Comparative advantage of use of cassava products in food industry continues
	Market for products expanded	8 groups per block selling directly to end-users	Survey of end-users	RAIDS	Dispersed small-scale processing does not constitute a major environmental risk, e.g., through increased wood consumption for frying garl





	Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Funds (see detailed cost tables)	Assumption and Risks
Activities Research	Research into improved varieties Pre-release testing Research into biological control	Varieties nominated for pre-release Trials held Predators reared and released	See detailed cost tables	1. Loan agreement approved by the Government 2. States meet criteria for participation 3. Counterpart funding provided on time 4. Staff turnover minimized
Multiplication	Production of breeder stock Production of foundation stock Growers associations	Hectares cultivated Hectares cultivated Membership of association		
Extension	SPAT plots established OFAR WIA-organized SPAT	3-4 per sub-circle/yr (50% female) 50 farmers at 2 field days/block/yr 1 per block/yr 2 field days/block/yr (50% female) 1 SPATS/circle/yr 2 field days/circle/yr		
Processing	FAMEG/SAMEG/Processing Promotion Group give training and group assistance Commercial demonstration Workshop by RAIDS Newsletter Commodity system analysis	1 group/block rising to 8 groups/block in PY8 1 per ADP zone 1 national/2yrs. 1 regional/yr. 1 state Quarterly from PY2 Completed in 6 ADPs in PY 3, 4 and 5		
Management	Required staff deployed Technical assistance Training Annual plan/budget review	As per workplan In months, as per workplan In person/days, per workplan		
Monitoring and Evaluation	MIS developed Data analysis/reporting training FACU/APMEU/RTEP coordinate Selected impact surveys undertaken Yield methodology revised	RTEP indicators reported on time In person/days Supervisions/support missions held Reports published, workshops held Yield methodology study completed		APMEU reviews core-survey programme and reduces monitoring and evaluation resource need: World Bank and the Government provide assistance to undertake the review

APMEU Agricultural Projects Monitoring and Evaluation Unit
 FACU Federal Agricultural Coordinating Unit
 FAMEG Federal Agro-Processing and Market-Expansion Group
 IITA International Institute of Tropical Agriculture
 NATSP National Agricultural Research Project
 NRCRI National Root Crops Research Institute
 NSS National Seed Service

OFAR On-farm adaptive research
 PBMS Programming, Budgeting and Monitoring System
 PME Planning, Monitoring and Evaluation Unit
 RAIDS Rural Agro-Industrial Development Scheme
 SAMEG State Agro-Processing and Market Expansion Group
 SPAT Small-Pilot-Adoption Technique
 WIA Women-in-Agriculture

MAIN PROGRAMME INDICATORS

1. Summary of project costs (with contingencies) Components	USD (*000)	%	2. Financing Plan		3. Beneficiaries		4. Rates of return and sensitivities		
			Financiers	Shares %		Numbers	Internal Economic Rate of Return Costs	Benefits	Base -10% -20%
A. Development of improved root and tuber production technologies	1 579.6	6.89	IFAD	64	Beneficiary Households	442 250			
B. Multiplication of improved planting material	4 308.4	17.81	FGN	20	Year 1	501 250			
C. Improved adaptive-research and extension	11 051.4	35.26	SGS	16	Year 2	560 000			
D. Diversification of cassava-processing technologies and methods			Farmers	-	Year 3		Base	24%	
1. Market expansion	3 265.1	11.12	TOTAL	100	Households involved in processing		10%		
2. Participatory technology development	487.4	1.3			Year 3	8 640	20%		
3. Improved management of group enterprises	1 745.0	3.8			Year 7	31 680			
Subtotal	5 497.4	16.22			Year 10	52 000			
E. Programme management and evaluation									
1. Programme management	3 414.1	11.12							
2. Evaluation	4 293.8	12.71							
Subtotal	7 707.9	23.82							
TOTAL PROGRAMME COSTS	36 089.0	100							



ORGANIZATION AND MANAGEMENT

Federal-Level Coordination

1. At the federal level, the RTEP will be managed under the CMP Management Team, which will be responsible for coordinating field and headquarters activities and providing assistance in supervision, training programmes of the ADPs, and monitoring and evaluation activities. Coordination among the participating states and federal agencies will be achieved through the existing Project Coordination Committee (PCC), whose membership represents all sub-sectors of agriculture and caters to the needs of all 37 ADPs. **During the negotiations, it should be agreed that an additional meeting may be necessary each year to address specific RTEP concerns.** To ensure that the needs and concerns of stakeholders are adequately addressed, representatives of farmers from the target group and related industries will be invited to attend annual national review workshops. In addition to the coordinating role of the PCC, the Federal ADP Executive Committee (FADPEC) will be responsible for approving technical-assistance proposals, procurement, staffing appointments and training proposals for participating federal agencies. The internal tender committee of each participating federal agency will continue to approve all contract awards on the basis of local or international competitive bidding, with the proviso that all contracts estimated to cost between USD 10 100 and USD 20 000 would be cleared by the Director of the Federal Department of Agriculture. The programme manager at the RTEP Coordination Unit will have authority to approve expenditures up to the equivalent of USD 5 000 (or 500 000 naira at the current exchange rate). **Assurances would be sought at negotiations to ensure compliance.**

2. Besides the PCC, a Federal Agro-Processing and Market-Expansion Group (FAMEG) will be formed at the federal level to provide technical support and training to the State Agro-Processing and Market-Expansion Group (SAMEG). FAMEG will initially operate under the CMP during the pre-programme phase and include staff from the Rural Agro-Industrial Development Scheme (RAIDS) where feasible. During the pre-programme phase, the Government will strengthen the RAIDS' capacity to enable it take over the FAMEG when the programme begins. This transfer will be conditional, however, on RAIDS meeting performance criteria, including adequate staffing and a history of good financial support³. FAMEG will work very closely with, and receive training from the Roots and tubers Improvement Programme at the International Institute of Tropical Agriculture, or an international consultant with experience in cassava commodity system analysis in Nigeria, through joint field work during the pre-programme phase in the pilot states. The local office of an international NGO with experience in agro-processing and inventory credit will provide technical backstopping to local NGOs who will be contracted to set up pilot processing centres in areas that are underserved by the ADPs.

State-Level Organization and Management

3. At the state level, the ADP Executive Committee (ADPEC), which is chaired by the State Governor (or, in his absence, the deputy chairman), will oversee the programme. The State Commissioner for Agriculture will serve as Deputy Chairman of ADPEC and will preside over regular ADPEC meetings whenever the State Governor is unable to attend such meetings. **Assurances would be sought at negotiations to ensure that ADPEC meetings will be held on schedule.** Existing membership, agreed functions of ADPEC (as per the CMP) and the requirement of ADPEC approval for contract amounts of USD 200 000 and above are not expected to change under the RTEP.

4. Each ADP's internal tender committee will continue to approve all contract awards on the basis of local or international competitive bidding, with the proviso that all contracts estimated to cost between

¹ For details, see Working Paper 5, Appendix 4.



USD 10 001 and USD 50 000 would have to be cleared by the State Commissioner of Agriculture. The limit of expenditure for ADP programme managers would have authority to approve expenditures up to the equivalent of USD 5 000 (or 500 000 at the current exchange rate). The RTEP will also benefit from the Agricultural Programmes Liaison Committees (APLCs) established at the state level under the first phase of the National Agricultural Technology Support Project (NATSP-I). The APLCS, like the PCC at the federal level, play a coordination role and have a wide membership, including with department heads from all four sub-sectors of agriculture. They are chaired by the State Commissioner of Agriculture, with support from FACU regional heads and representatives from farmer organizations.

ADP Management

5. The ADP Management Unit (ADPMU) will not be altered under the RTEP. Thus, the standard four service divisions of administration; finance and accounts; planning, monitoring and evaluation; and human-resources development and training will be maintained. However, in order to give adequate attention to RTEP activities, the Director of Technical Services will head the RTEP programme in each ADP. Under the CMP, the agro-processing function of most ADPs (except the Anambra, Edo, Ogun and Plateau ADPs) has been weak, with a junior-level agro-processing specialist leading the sub-programme. Under the RTEP, this function would be enhanced by creating a seven-member working group — the State Agro-Processing and Market Expansion Group (SAMEG) — with two secretaries and five professional staff, namely a credit specialist, an agro-processing specialist, an economist/financial analyst, a participatory development/rural institutions specialist, and a women-in-agriculture (WIA) coordinator. Given the importance of the agro-processing component, the Head of the SAMEG (the most experienced and qualified member of the agro-processing team) will serve as deputy head of the RTEP in each ADP. In addition, the SAMEG will operate under the Technical Services Division of each ADP in order to engender better supervision by the head of the RTEP. **Agreements to these institutional arrangements will be sought at negotiation.**

6. The SAMEG will provide day-to-day leadership in RTEP processing and marketing activities, and will assist groups of processors to form linkages with industrial end-users, promote collection centres to improve marketing and, where necessary, channel RTEP funds to groups to purchase equipment on a hire/purchase basis. Local NGOs will also be targeted to provide complementary training for groups in participatory community development, encourage them to mobilize savings, establish credit programmes, set up pilot processing centres and link groups to market outlets. Furthermore, the local office of an international NGO will work with local NGOs to set up inventory credit programmes where they are feasible. Technical assistance will be provided by the FAMEG (under the RTEP or the RAIDS) for overall support of information generation via studies and surveys.



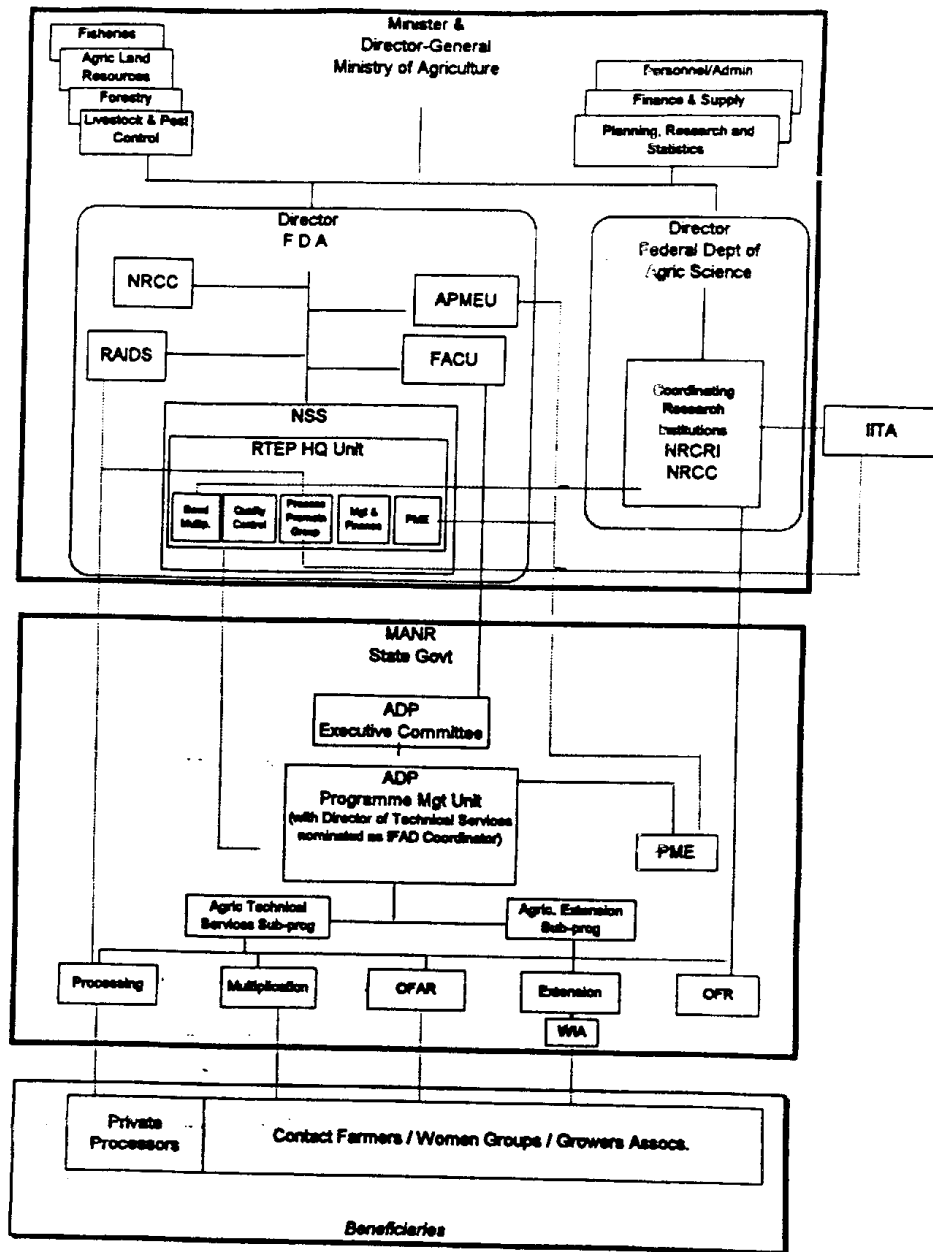
APPENDIX V

Proposed Responsibilities of Participating Agencies under RTEP

- A. Federal Ministry of Finance**
- 1 Represents the Borrower, signs loan **Determines**
 - 2 national budget for FMANR
 - 3 Releases funds to FMANR
- B. Federal Min. of Agric and Natural Resources**
- 1 Policy Guidance & Inter-Department Coordinat. Through FADPEC, approve ADP and support
 - 2 agency work plan and budgets
 - 3 Through PCC, coordinate and recommend ADP and support agency work plans and budgets
 - 4 Through PCC, monitor ADP progress
- C. Federal Dept of Agriculture**
- 1 Policy Guidance, Chairing RTSC
 - 2 Supervision of ADPs and Special Units
 - 3 Liaison with Minister, FMA
 - 4 Liaison with Other Ministries, NPC
- D. Federal Dept of Agriculture Sciences**
- 1 Policy Guidance on Research
 - 2 Supervision of Research Institutes
 - 3 Member of PCC
- E. RTEP CU (NSS)**
- 1 Production of foundation stock
 - 2 Management of Loan Account, IFAD Liaison
 - 3 Procurement for Federal components of RTEP
 - 4 Liaison with FACU, APMEU, RAIDS, NRCRI, ITA
 - 5 Liaison with ADPs with respect to seed multiplication, extension, adapt. research, processing, PME
 - 6 Organise training courses and workshops
 - 7 Participation in supervision missions
 - 8 Coordination of annual work plans, monitoring and evaluation
 - 9 Secretariat to PCC
- F. FACU**
- 1 Implementation assistance to all ADPs with respect to (i) project start-up and (ii) carrying out activities of individual components
 - 2 Supervise project implementation in coordination with Co-operating Institution (WI) Supervise planning and other studies, except M&E studies
 - 3 studies
 - 4 Assist in planning activities to ADPs and related agencies
 - 5 Develop ADP financial control systems
 - 6 Prepare Tri-annual reviews on behalf of borrower
 - 7 Member of ADPEC, PCC, and FADPEC
- G. APMEU**
- 1 Technical guidance and training for M&E and support and conduct national evaluation studies
 - 2 Preparation of Implementation Completion Reports, national M&E reports and studies
 - 3 Assist in computer training and repairs
 - 4 Member of PCC
- H. NRCRI**
- 1 Breeding and Development of new varieties
 - 2 Conduct of associated basic and applied research
 - 3 Biological control of pests of root and tuber crops under Nat. Comm. for Biological Control
 - 4 Supply of breeder stock to NSS in collaboration with ITA
 - 5 Technical guidance in conduct of applied research by ADPs
 - 6 Development of root and tuber based farming systems
- I. NCC/NCRP**
- 1 Undertake multi-locational pre-release trials of improved varieties
- J. RAIDS**
- 1 Liaison with R&D institutions to identify suitable processing technologies
 - 2 Liaison with equipment fabricators and ITA to test selected equipment and carry out necessary modification
 - 3 Promotion of tested equipment for adoption by small-scale farmers
 - 4 Member of PCC
- K. ADP**
- 1 Implementation of all field level aspects of RTEP
 - 2 Member of PCC
- L. State Governments**
- 1 Sign Subsidiary loan agreement with FGN
 - 2 Through ADPEC, approve State ADP budget and work plans

APPENDIX V

Organigram of Roots and Tubers Expansion Program



————— Control and Funding
 Technical Support



MONITORING AND EVALUATION

1. A more efficient and improved management information system (MIS) would be developed under the RTEP to enhance the monitoring and evaluation functions of the ADPs. To facilitate this, a design study would be financed under the CMP using short-term technical assistance with technical support from the Agricultural Products Monitoring and Evaluation Unit (APMEU). The study would review the existing ADP reporting system with regard to financing, budgeting, monitoring and evaluation functions and would develop a set of easily monitorable quantitative and qualitative performance indicators directly related to farmers' achievement of financial and physical targets. The study would also develop a data-entry-and-reporting system based on existing computer systems and software in ADPs, undertake a trial-phase period in the four ADPs selected for the pilot programmes, and provide training to staff in the Finance and Accounts Division and PME staff to improve the quality of their reports. At the end of the study, the APMEU would organize a two-day training shop to disseminate results of the new system to the remaining 14 ADPs.
2. The improved MIS would be adjusted, as necessary, during implementation reviews via internal (at the ADP level) and external feedback mechanisms. The RTEP-PME group would be responsible for supervising and coordinating the MIS activities of ADPs to ensure uniformity of approach, consistency, accuracy and timeliness of quarterly and annual reports. The group would also make quarterly monitoring visits to each participating ADP and federal agency and prepare summary reports on their visits to all ADPs and participating federal agencies. Where feasible, the APMEU and the Federal Agricultural Coordinating Unit (FACU) would also participate in the quarterly RTEP monitoring visits and would provide follow-up implementation assistance through thematic supervision missions, liaison visits, and by participating in RTEP specific workshops. The APMEU would assist the RTEP-PME group in the coordination and timely operation of the MIS, with the monitoring officer at the APMEU (Benin) providing the lead role in APMEU support.
3. At the ADP level, staff from the Finance and Accounts Division and the PME would be responsible for operating the improved MIS system. To ensure proper attention to the maintenance of RTEP accounts and expenditures in each ADP, the deputy head of the Finance and Accounts Division would be designated as the RTEP accountant. If, however, the deputy head is not qualified, a replacement would be sought from the ADP system or the state government's civil service. Annual national planning-and-budgeting workshops for RTEP activities would be jointly organized by the APMEU and the RTEP Coordinating Unit to ensure that adequate attention is paid to the coordination of RTEP activities in extension, research, multiplication, processing and PME, including the setting of targets and costs for RTEP activities within the ADP structure.
4. Each participating ADP would conduct two large-scale surveys: a baseline survey, which would serve as an impact survey for the CMP in relevant states, and a terminal impact survey in programme year 8. The surveys would establish broad socioeconomic characteristics of the target group (small-scale root and tuber producers) in order to determine the changes that have occurred during the life of the programme. The survey would also focus on aspects where programme impact is expected to be felt, e.g., household composition, farming characteristics, consumption, processing and marketing details, and measures of income. Topical issues to be covered under the diagnostic and evaluation surveys would include:
 - farmers' variety preferences
 - effectiveness of contact farmers and extension agents
 - effectiveness of small-plot-adoption technique (SPAT) demonstration
 - indigenous fertility-maintenance techniques



- financial viability of selected interventions, especially processing
- revolving-fund performance and credit potential
- consumption patterns and nutrition effects
- proportion marketed of the cassava produced by the poorest and the poor
- role of women-in-agriculture (WIA) groups
- environmental impact of increased cassava production and processing

5. The RTEP would also finance small-scale topical studies during the programme. These studies would examine key areas of beneficiary impact through the use of case studies and participatory evaluation methods, and would be repeated periodically throughout the programme to reflect change in the target population. Where appropriate, institutes (such as universities) with relevant expertise would be contracted for some of the studies.

6. In parallel with the current Planning Research and Statistics Department (PRSD) review of agricultural data-collection systems, a study on comparative yield-estimation methodologies would be conducted, with assistance from IFAD and the World Bank, to assess the merits of lower-cost methods of crop production, yield and area-measurement alternatives to the existing APMEU methodology. The terms of reference would need revision to take into account the results of related studies conducted during implementation of the RTEP. Consequently, final approval of the terms of reference by the Bank and IFAD would be required before initiation of the study.

Implementation and Completion Reviews

7. To ensure an efficient flow of loan funds to implementing agencies (mainly the ADPs), programme funds would be pooled and allocated in three phases during implementation. The funds would be disbursed on the basis of the state governments' commitment (in terms of timeliness and adequacy of counterpart funds) and the programme management performance of participating ADPs. To this end, there would be three implementation reviews during the eight-year disbursement period. Like the traditional mid-term reviews, these reviews would allow IFAD, the cooperating institution, and the Government of Nigeria to jointly assess and compare the performance of ADPs in order to agree on an efficient allocation of the loan balance.

8. The first implementation review would be undertaken along with the implementation completion review for the CMP, prior to the commencement of the RTEP. This would be followed by a second review in the last quarter of the second year (after two cropping seasons, PY1 and PY2). Based on actual disbursement and implementation performance of the first review, the loan balance would be reallocated for PY3 to PY5. The final review would take place in the last quarter of PY5 and would review overall performance of the ADPs and federal agencies during years PY3 to PY5 with a view to reallocating the loan balance for the last three years of the programme (that is, PY6 to PY8).

9. Prior to each review, participating agencies would prepare rolling annual work programmes covering the allocation period and the RTEP components as identified in the staff appraisal report. Guidelines on relative weights of the programmes would be initially reviewed by a working group consisting of representatives from the Federal Department of Agriculture, FACU, APMEU, RAIDS and RTEP Coordinating Unit. The group would allocate RTEP funds to qualifying states on the basis of four easily monitorable criteria, with weights attached to them to reflect their relative importance as follows:

- (a) Counterpart funding: 25%
- (b) Monitoring and evaluation and reporting requirements: 20%
- (c) Stability of programme management staff: 20%
- (d) Share of state's root-and-tuber crop output in aggregate output of participating states: 35%.



APPENDIX VI

10. After reviewing proposals from the participating states, the working group would submit its recommendations to the existing National Agricultural Development Funds Allocation Committee⁴ (NAFDA) for approval before submission to the cooperating institution for non-objection. The head of the RTEP Coordinating Unit would be a full member of the NADFA. During the second and third implementation reviews, the above criteria would be modified to include other relevant indicators of performance.

11. As with the ongoing CMP, each participating agency would contract an implementation completion review (ICR) at programme completion, analyzing the implementation of the programme and its impact in relation to its stated objectives. Three months from the programme completion date, the APMEU would organize a workshop for all ADPs and the other federal agencies to discuss a uniform outline for preparation of the ICRs. The APMEU would then consolidate the overall ICR report and submit it to the cooperating institution within six months of the loan closing date.

⁴ The NAFDA is currently responsible for allocating funds under the National Agricultural Technology Support Facility and the National Fadama Development Facility. It is chaired by a private farmer and has the following membership: Directors of FDA, PRSD, Fisheries, Livestock; Chairman of Directors of Agricultural Research Institutes; Heads of Unit, FACU, APMEU, and representatives from 4 ADPs.

